

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-troisième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 1er février 2012, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Projet de création de nouvelles unités de programmes

Résolution CFSPD-2011-2012-511

ATTENDU les «Principes et procédures concernant les unités de programmes et le rattachement des programmes » adoptés par la Commission des études, en particulier l'article 2.3 d identifiant les balises justifiant la création d'une unité de programme et l'article 3.1 invitant les Conseils académiques à « saisir la vice-rectrice aux Études et à la vie étudiante d'un avis d'intention »;

ATTENDU la création en 2004 de l'Unité des programmes bidisciplinaires, laquelle visait à regrouper de manière transitoire deux programmes nouvellement créés, les baccalauréats en relations internationales et droit international (BRIDI), en communication, politique et société (BCPS) et un troisième (2005) en gestion publique (BGP);

ATTENDU le succès connu par ces trois programmes, la croissance et la stabilité des inscriptions au cours des dernières années;

ATTENDU que le BRIDI, le BCPS et le BGP sont trois programmes pour le développement desquels les relations avec les milieux externes sont essentielles;

ATTENDU l'importance de pouvoir compter sur une direction de programme pleinement reconnue, laquelle peut ainsi mieux exercer les responsabilités qui lui sont confiées sur le plan de l'animation pédagogique, des relations avec les milieux et du recrutement;

ATTENDU que la direction de l'unité des programmes bidisciplinaires permet d'offrir une telle reconnaissance à la direction du BRIDI, mais que celle-ci n'assume pas la responsabilité du BCPS et du BGP;

ATTENDU que la situation actuelle des directions du BCPS et du BGP est à la fois incertaine et problématique, dans la mesure où elle oblige le décanat à faire du bricolage de dégrèvements de « direction » pour des personnes qui ne sont pas directrices, et qu'il faut à chaque année recommencer les démarches entourant la responsabilité du BCPS et du BGP.

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dan O'Meara, APPUYÉ par monsieur François Roch, que le Conseil académique :

DEMANDE la création de trois unités de programmes distinctes pour le BRIDI, le BCPS et le BGP et MANDATE le vice-doyen aux études afin qu'il dépose un avis d'intention auprès de la vice-rectrice au soutien académique et à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 2 février 2012

Jean-Pierre Beaud
Doyen